

**Agence régionale de mise en valeur  
des forêts privées du  
Bas-Saint-Laurent  
États financiers  
au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe	13



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 3-A  
217, avenue Léonidas Sud  
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme le mentionne la note 2, l'amortissement des immobilisations corporelles est passé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrit aux résultats et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'insuffisance des produits sur les charges serait supérieure de 9 218 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et l'excédent des produits sur les charges serait inférieur de 7 213 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

#### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Autre point**

Les états financiers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 15 juin 2017 pour les mêmes raisons que celles décrites dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Rimouski  
Le 14 juin 2018

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme régulier	7 037 600	7 037 600
Mobilisation des bois	1 118 145	1 337 355
	<u>8 155 745</u>	<u>8 374 955</u>
Autres produits		
Fondation de la Faune du Québec	47 300	30 000
Contributions des industries	1 110 503	1 130 546
Intérêts	25 894	11 916
Autres	36 405	4 706
	<u>1 220 102</u>	<u>1 177 168</u>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<u>9 375 847</u>	<u>9 552 123</u>
<b>Charges</b>		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	7 672 590	7 795 196
Aide individuelle	892 530	751 347
	<u>8 565 120</u>	<u>8 546 543</u>
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	4 015	9 296
Mérite forestier	2 104	
	<u>6 119</u>	<u>9 296</u>
Aide financière destinée aux propriétaires	<u>8 571 239</u>	<u>8 555 839</u>
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multirressources	154 105	135 723
Partage en réseau de l'information	9 267	16 260
Comité éthique	17 227	16 152
Inventaire de la tordeuse du bourgeon de l'épinette		12 447
Inventaire de défoliation de plantation	7 488	12 220
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	19 248	
PPMV 2ième génération	4 517	7 651
Numérisation des friches demandées au reboisement	511	673
Suivi - Peuplier hybride et Programme Forêt 2020	125	337
Support arrosage TBE SOPFIM	6 713	
	<u>219 201</u>	<u>201 463</u>
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	263 501	263 703
Coordination	326 189	305 689
	<u>589 690</u>	<u>569 392</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u>9 380 130</u>	<u>9 326 694</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(4 283)</u>	<u>225 429</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

			2018	2017
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	27 673	592 432	620 105	401 889
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(4 283)	(4 283)	225 429
Investissement en immobilisations				3 631
Amortissement des immobilisations corporelles	(9 218)		(9 218)	(10 844)
Solde à la fin	<u>18 455</u>	<u>588 149</u>	<u>606 604</u>	<u>620 105</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

## Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 283)	225 429
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	417	20 595
Frais payés d'avance	(1 649)	140
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(45 559)	(232 246)
Apport reporté	(5 000)	5 000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(56 074)</u>	<u>18 918</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Octroi de subvention reportée et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>7 045 000</u>	
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>6 988 926</b>	18 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 405 332</u>	<u>1 386 414</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>8 394 258</u></u>	<u><u>1 405 332</u></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	<u>7 114 271</u>	193 851
Placement temporaire	<u>1 279 987</u>	<u>1 211 481</u>
	<u><u>8 394 258</u></u>	<u><u>1 405 332</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées  
du Bas-Saint-Laurent  
Situation financière**

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	7 114 271	193 851
Placement temporaire	1 279 987	1 211 481
Comptes clients et autres créances (note 3)	125 599	126 016
Frais payés d'avance	13 397	11 748
	<u>8 533 254</u>	<u>1 543 096</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	18 455	27 673
	<u>8 551 709</u>	<u>1 570 769</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	900 105	945 664
Apport reporté		5 000
Octroi de subvention reportée (note 7)	2 348 000	
	<u>3 248 105</u>	<u>950 664</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 7)	4 697 000	
	<u>7 945 105</u>	<u>950 664</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	18 455	27 673
Non affecté	588 149	592 432
	<u>606 604</u>	<u>620 105</u>
	<u>8 551 709</u>	<u>1 570 769</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### **1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrit à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Contributions des industries*

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, le service a été rendu, le prix de vente est déterminé et le recouvrement est raisonnablement assuré.



# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Constatation des produits (suite)**

##### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles (suite)

##### Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

##### Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en diminution de l'Actif net investi en immobilisations à l'état de l'évolution de l'actif net.

#### Avantages sociaux futurs

La part de l'employeur dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

### 3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2018	2017
	\$	\$
Comptes clients - industriels	98 551	109 664
Subventions gouvernementales à recevoir	25 650	14 000
Taxes de vente à recevoir	1 398	2 352
	<b>125 599</b>	<b>126 016</b>

### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2017 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	21 317	19 719	1 598	4 610
Mobilier et agencements	43 937	38 233	5 704	7 130
Équipement informatique	59 089	47 936	11 153	15 933
	<b>124 343</b>	<b>105 888</b>	<b>18 455</b>	<b>27 673</b>

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

### 5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (4,20 %; 3,45 % au 31 mars 2017) et est renégociable annuellement.

Les créances, ayant une valeur comptable de 125 599 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter certaines clauses restrictives.

### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2017
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	807 700	845 855
Salaires et vacances à payer	66 810	77 251
Charges sociales à payer	25 595	22 558
	<u>900 105</u>	<u>945 664</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 20 056 \$ au 31 mars 2018 (17 861 \$ au 31 mars 2017).

### 7 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE

La subvention reportée représente des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

### 8 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'Agence est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour l'Agence.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement.

#### Risque de taux d'intérêt

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Le placement temporaire et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### **8 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

#### **Risque de marché (suite)**

Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

### **9 - CONTRAT DE LOCATION**

L'Agence s'est engagée, d'après un contrat de location échéant en décembre 2018, à verser une somme minimum de 19 880 \$ pour un local. Le paiement minimum pour le prochain exercice s'élève à 19 880 \$.

### **10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

# Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

## Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>CHARGES PAR NATURE</b>		
Salaires et charges sociales	653 465	621 361
Assurances responsabilité	7 988	7 978
Communication	5 162	11 008
Entretien des locaux	6 455	6 243
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	41 283	29 139
Équipements de sécurité	2 139	2 647
Formation	236	599
Fournitures de bureau	5 807	6 660
Frais bancaires	224	266
Frais de déplacement	30 574	29 832
Frais de réunion	4 258	3 977
Intérêts sur emprunt bancaire	2 717	5 026
Charges locatives	29 795	29 604
Matériel et location	730	1 121
Prix de présence et animation	228	3 028
Honoraires professionnels	12 246	7 558
Taxes et permis	1 634	(135)
Télécommunications	5 929	6 669
Travaux Faune-Forêt	4 140	3 939
Immobilisations corporelles acquises à même les revenus		3 631
	<u>815 010</u>	<u>780 151</u>